Guide d'autocontrôle dans le secteur de la production et de la distribution des produits phytopharmaceutiques (G010) (**)

Depuis le 1er janvier 2005, tous les opérateurs sont soumis l'Autocontrôle, la traçabilité et la notification obligatoire. Le respect de ces trois piliers permet de garantir la sécurité des produits mis sur le marché.
Connaissez-vous toutes les règles légales applicables à la production et la distribution des produits phytosanitaires
Mettez-vous en pratique les procédures et enregistrements requis par le guide sectoriel G-010 concernant la sécurité, la qualité et la traçabilité ?
Si vous avez des questions au sujet du statut de certification d'une entreprise, n'hésitez pas à nous contacter via agrifood@vincotte.be.

Your tailor-made solution

Vinçotte réalise des évaluations de votre système autocontrôle dans le secteur de la production et de la distribution des produits phytopharmaceutiques. Vinçotte est un organisme de certification reconnu par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) dans le cadre du guide autocontrôle G010.
En fonction de vos activités, nos inspecteurs qualifiés évaluent votre système, vos pratiques, votre infrastructure et vos équipements.

Your result

Suite à cet audit :

- Vous recevez une évaluation de votre système qualité par un organisme indépendant.
- Vous obtenez un rapport détaillé.
- Votre entreprise répond aux exigences du secteur de la production et distribution des produits phytopharmaceutiques.
- Vous obtenez une diminution aux rétributions que vous payez à l'AFSCA (si toutes les conditions sont remplies)

Please note

- AR14/11/2003_autocontrôle
- AR 24 02 1994_Conservation, mise sur le marché et utilisation de pesticide à usage agricole
- AR 28 02 1994_Agréation des entreprise de fabrication, d'importation, d'exportation ou de conditionnement de pesticide à usage agricole
- RE1272/2008_Classification, étiquetage et emballage des substances chimiques et de leurs mélanges

Normes et standards

Guide d'autocontrôle dans le secteur de la production et de la distribution des produits phytopharmaceutiques (G010)
http://www.favv.be/autocontrol...
(**) = sous accréditation BELAC 016-INSP , 016-PROD, 016-QMS

In which situation?

Fabricants et distibuteurs de produits phytopharmaceutiques

© Vinçotte 2017